



Facilités de Circulation : La CGT Obtient Des Garanties Et Défend Tous Les Cheminots !

La Fédération CGT des cheminots a été reçue à sa demande sur le dossier des Facilités de Circulation pour l'ensemble des cheminots actifs et retraités.

Dossier extrêmement sensible et qui est confronté à de réelles attaques, conséquence de la balkanisation du ferroviaire, la CGT cheminots demeure exigeante sur le maintien et l'amélioration de ce droit.

Pour la CGT, l'accès aux facilités de circulation est un droit fondamental qui doit être assuré à tous les cheminot-e-s actifs et retraités et leurs ayants droits, quel que soit leur entreprise. C'est dans ce cadre que nous avons interpellé la Direction.

Avec l'arrivée d'un nouveau PDG, qui dans le cadre de ses multiples interventions, porte l'unité sociale, les Facilités de circulation constituent un des piliers de cette unité !

Pour autant, les politiques menées jusqu'alors, avec l'ouverture à la concurrence ou par exemple, la fermeture des guichets, au profit du tout numérique tendent à complexifier l'accès aux trains avec les FC.

La CGT obtient le maintien des FC papiers durant 3 années supplémentaires pour 25000 cheminot-e-s retraités et ayants droit !

En effet ce dispositif, mis en place pour la période 2024 à 2026 suite à une négociation avec la CGT, était destiné au cheminot-e-s retraités et ayants-droit confrontés à « la fracture numérique ». Cette mesure est donc prolongée jusqu'en 2029 automatiquement à la suite de notre nouvelle intervention.

La Direction annonce aussi que le dispositif de « contremarque » sur le réseau IDF est maintenu jusqu'en juin 2026 (délivré dans les guichets de Transilien) et les discussions avec « Ile-de-France Mobilités » se poursuivent pour trouver une solution pérenne.

Pour la CGT, cette solution est minimaliste car elle se heurte avec la politique de fermeture des guichets partout ce qui rend inopérante cette solution à moyen terme.

Nous revendiquons la fourniture d'un support magnétique à l'ensemble des retraités et ayants-droit qui ne possèdent pas de Pass Carmillon !

Concernant l'accès à la tarification « cheminot » dans les régions, la Direction annonce avoir fait le nécessaire auprès des Autorités Organisatrices pour que, dans la perspective de l'arrivée de la concurrence, les A.O. ayant fait des appels d'offres intègrent la tarification spécifique.

La démarche de la Fédération CGT des cheminots paye, car la Direction de l'entreprise reconnaît que les Facilités de Circulation restent une préoccupation majeure.



Pour autant notre bataille n'est pas terminée : nos revendications sont toujours d'actualité et notre détermination reste intacte et ce, malgré la signature par 3 organisations syndicales de l'accord classification et rémunération qui ne garantit pas le droit au FC pour toutes et tous.

La CGT exige Toujours :

- Le maintien et le développement de ce droit ainsi que son extension à la branche ferroviaire ;
- La gratuité totale des FC, sans contingentement et sans restriction pour toutes et tous ;
- La réouverture des guichets en nombre suffisant pour répondre aux besoins des usagers et des cheminots ;
- L'octroi des FC à l'ensemble des personnels CASI et CCGPF ;
- La gratuité d'accès aux transports de substitutions ou lignes régulières par autocar ;
- La non-fiscalisation et la non-soumission à cotisations sociales des FC ;
- L'accès aux FC internationales sur l'ensemble des trains du réseau FIP ;
- L'abandon définitif des dispositions envisagées visant à restreindre l'accès à la première classe pour les ADC.

La CGT des Cheminots ne relâchera pas la pression :

Nous resterons vigilants face à l'entreprise et continuerons de porter nos exigences pour la pérennité de ce droit fondamental pour l'ensemble des cheminots, actifs et retraités.